

L'APPRENTISSAGE

Une nouvelle dynamique de l'emploi territorial
pour demain en Haute-Garonne



Mission
Insertion
Alternance

Mise à jour Septembre 2016



L'APPRENTISSAGE

Une nouvelle dynamique de l'emploi territorial pour demain en Haute-Garonne



Apprentissage : Favorisons l'accès à l'emploi qualifié !



En cette période où l'emploi est au cœur des préoccupations de chacun, les élus vont être confrontés à un impératif d'anticipation, d'autant qu'un nombre important d'agents de la Fonction Publique Territoriale va parvenir, dans les prochaines années, à l'âge de la retraite.

Anticiper les évolutions de nos métiers, de nos besoins en ressources humaines, nous permettra d'assurer l'adaptation du service public que nous rendons à nos administrés.

En parallèle, l'apprentissage constitue un outil privilégié et une voie d'excellence vers un emploi durable pour les jeunes, et les personnes en situation de handicap, de la Haute-Garonne.

Faire la symbiose de ces deux paramètres est un objectif du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne.

Cependant, pour que l'apprentissage soit une réussite tant pour l'apprenti(e) que pour les collectivités territoriales, certaines conditions doivent être prises en compte dès sa mise en place.

C'est pourquoi, j'ai souhaité que mes services soient à vos côtés pour que nous puissions accompagner nos apprenti(e)s sur les chemins de l'emploi qualifié !

Pierre Izard

Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne



Définition de l'apprentissage

L'apprentissage est un **dispositif de formation initiale en alternance** dans le cadre d'un contrat de travail : tout en travaillant dans une collectivité territoriale, l'apprenti(e) suit des cours dans un **Centre de Formation d'Apprentis (CFA)**.

L'apprenti(e) est alternativement dans la collectivité sous la conduite d'un **maître d'apprentissage** et dans le centre de formation avec des formateurs. Le savoir professionnel acquis dans la collectivité d'accueil est complété par des cours de formation générale et technologique en vue de l'**obtention d'un diplôme** ou d'un titre enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Cette formation peut être aménagée pour être adaptée aux personnes en situation de handicap, on parle alors d'**apprentissage aménagé**. Si son handicap le nécessite, l'apprenti(e) peut suivre des cours dans un Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé (CFAS).

L'APPRENTISSAGE

Une nouvelle dynamique de l'emploi territorial pour demain en Haute-Garonne

Mission
Insertion
Alternance



Une opportunité pour les collectivités

- une politique d'insertion professionnelle **durable**, qui répond à un réel objectif de mission de service public en soutenant l'emploi des jeunes ;
- une démarche civique de transmission des savoirs, savoirs faire, du maître d'apprentissage vers l'apprenti ;
- un taux d'emploi de Bénéficiaire de l'Obligation de l'Emploi des Travailleurs Handicapés (**BOETH**) augmenté car les apprenti(e)s ne sont pas comptés dans l'effectif pour le calcul du quota de 6%. Exemple : si une collectivité emploie 40 agents dont 2 contrats d'apprentissage handicapés, le quota de 6% est calculé sur la base d'un effectif de 38 agents ;
- le développement d'une compétence adaptée à la collectivité en bénéficiant d'aides, il s'agit donc d'un réel outil de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (**GPEEC**).

Le CDG 31 a identifié, en collaboration avec la Région, plus de 30 diplômes proposés dans une quinzaine de Centres de Formation d'Apprentis (CFA) préparant aux métiers recherchés dans la FPT.

Pour le recrutement de l'apprenti(e) : un accompagnement gratuit et sur mesure par la Mission Insertion Alternance du CDG 31

- Un référent **Mission Insertion Alternance** qui vous aide :
 - tout au long du recrutement d'un travailleur reconnu handicapé dit **RQTH** ;
 - au cours du processus administratif lié au contrat d'apprentissage (information sur le dispositif juridique, la réalisation des contrats, l'accompagnement des tuteurs...) ;
 - à garantir des conditions optimales du dispositif de formation mais également en matière d'insertion dans l'emploi de l'apprenti(e) au terme du contrat ;
 - à solliciter les aides financières du **FIPHFP** dans le cadre d'un recrutement RQTH.
- Mise à disposition d'outils : guides pratiques de recrutement, modèles de documents types...

Le CDG 31 vous
Aide
Conseille
Accompagne
Gratuitement pour
le recrutement d'un apprenti



Un espace réservé à l'apprentissage sur www.cdg31.fr
avec tous les documents nécessaires à cette démarche :
guide de recrutement, délibération, arrêté...

L'APPRENTISSAGE

Une nouvelle dynamique de l'emploi territorial pour demain en Haute-Garonne



Mission Insertion Alternance

Construire avec vous des solutions pour l'emploi territorial en Haute-Garonne

Adresse méil : mia@cdg31.fr

Téléphone : 05 81 91 93 68

Adresse : 590, rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX



Nos partenaires



**Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Garonne**

590, rue Buissonnière • CS 37666 • 31676 LABEGE CEDEX • Téléphone : 05 81 91 93 00
Télécopie : 05 62 26 09 39 • Mél : contact@cdg31.fr • www.cdg31.fr

L'APPRENTISSAGE

Une nouvelle dynamique de l'emploi territorial pour demain en Haute-Garonne

Apprenti(e) Travailleur Handicapé	Apprenti(e)
A partir de 16 ans (dérogation possible) sans limite d'âge	De 16 ans (dérogation possible) à 26 ans
Contrat de droit privé de 6 mois à 4 ans	Contrat de droit privé de 6 mois à 3 ans
Aides de la Région	Aides de la Région
Aides du FIPHFP	—



Salaire d'un(e) apprenti(e) au sein d'une collectivité de plus de 20 agents

Au 1^{er} janvier 2016

Age	Niveau V (CAP, BEP)			Niveau IV (BAC, BAC Pro, ...)			Niveau III et + (BTS, DUT, et plus..)		
	Année du contrat			Année du contrat			Année du contrat		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
16-17 ans	25 %	37 %	53 %	35 %	47 %	63 %	45 %	57 %	73 %
Salaire mensuel	366,66 €	542,65 €	777,31 €	513,32 €	689,31 €	923,97 €	659,98 €	835,97 €	1 070,63 €
18-20 ans	41 %	49 %	65 %	51 %	59 %	75 %	61 %	69 %	85 %
Salaire mensuel	601,31 €	718,64 €	953,30 €	747,98 €	865,31 €	1 099,97 €	894,64 €	1 011,97 €	1 246,63 €
21 et +	53 %	61 %	78 %	63 %	71 %	88 %	73 %	81 %	98 %
Salaire mensuel	777,31 €	894,64 €	1 143,96 €	923,97 €	1 041,30 €	1 290,63 €	1 070,63 €	1 187,96 €	1 437,29 €

Sous réserve des évolutions du SMIC

Ces montants ne tiennent pas compte des aides octroyées par le Conseil Régional, le FIPHFP, ni des cotisations patronales, accident du travail et versement transport.

À la charge de la collectivité :

- NBI du tuteur (20 points)
- Frais de formation du CFA (hors aide FIPHFP)

Fourchette indicative variant selon le niveau de formation et sa thématique (niveau V - 3 185 € à niveau I - 8 898 €)
Ce coût ne devra pas excéder celui publié par le Préfet de Région et devra être déduit de la participation de la Région aux charges de fonctionnement du CFA.

L'APPRENTISSAGE

Une nouvelle dynamique de l'emploi territorial pour demain en Haute-Garonne



Les aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la FPT

Aide	Montant
Indemnité « Apprentissage »	Indemnité correspondant à 80 % du coût salarial annuel chargé par année d'apprentissage pour tout contrat postérieur au 25/09/2013
Financement du coût de la formation de l'apprenti(e)	Plafond de 10 000 € / an dans la limite de 36 mois et prise en charge des surcoûts liés au handicap
Aide financière pour l'apprenti(e)	Prime (non soumise à cotisation) de 1 525 € versée la première année d'apprentissage à la confirmation de l'embauche
Rémunération du tuteur	Masse salariale de l'agent rapportée à un nombre annuel d'heures variables selon le niveau de formation (de 1 880 heures - niveau inférieur au BEP - à 564 heures - niveau licence)
Formation du tuteur	Financement de la formation du maître d'apprentissage (base de 10 jours / an et 150 € par jour de formation)
Formation des agents du collectif de travail	3 jours et 115 € TTC par personne pour les actions de formation spécifique 1 jour et 148 € TTC par personne pour les actions d'information et de sensibilisation collectives
Prime à l'insertion	1 600 € si l'employeur conclut un CDI à l'issue du contrat d'apprentissage
Accompagnement des apprenti(e)s	Prestation réalisée par un opérateur externe (plafond 520 fois le SMIC horaire brut par année d'apprentissage)
Aides financières multiples en cas de besoin spécifique (modulables et parfois plafonnées - renseignements auprès de la Mission Insertion Alternance)	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements du poste de travail de l'apprenti(e) y compris aménagements ou adaptations du véhicule personnel de l'apprenti(e) • Aménagements ou adaptations du véhicule personnel de l'apprenti(e) • Surcoûts d'appareillage de l'apprenti(e) • Transports domicile / travail • Interface communication

Source : <http://www.fiphfp.fr/> au 01/07/2016

Exemple au 1^{er} juillet 2016 pour un(e) apprenti(e) reconnu(e) travailleur handicapé de 22 ans, préparant un CAP entretien des espaces verts (niveau V) dans une commune de plus de 20 agents

DEPENSES en €	1 ^{re} année		2 ^e année	
	1 ^{re} année	2 ^e année	1 ^{re} année	2 ^e année
Salaire annuel **	9 328 €	10 736 €		
Charges annuelles	1 358 €	1 617 €		
NBI (+20 points)	1 118 €	1 118 €		
Coût moyen de la formation *	5 600 €	5 600 €		
Total annuel	17 404 €	19 071 €		
Total coût salarial sur 2 ans	36 475 €			

* Estimation moyenne, coût pouvant varier
** Sous réserve de modifications

RECETTES en €	1 ^{re} année		2 ^e année	
	1 ^{re} année	2 ^e année	1 ^{re} année	2 ^e année
FIPHP				
Indemnité forfaitaire	8 549 €	9 882 €		
Formation de l'apprenti *	5 600 €	5 600 €		
Rémunération heures tutorat*	3 000 €	3 000 €		
Total aides financières	17 149 €	18 482 €		
Total recettes sur 2 ans	35 631 €			

* Estimation moyenne, coût pouvant varier
** Sous réserve de modifications

À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE en €			
	1 ^{re} année	2 ^e année	Total sur 2 ans
Coût annuel	17 404 €	19 071 €	36 475 €
Total des aides FIPHP	17 149 €	18 482 €	35 631 €
À la charge annuelle de la collectivité	255 €	589 €	844 €

Coût salarial mensuel moyen
35 €



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

590, rue Buissonnière • CS 37666 • 31676 LABEGE CEDEX • Téléphone : 05 81 91 93 00
Télécopie : 05 62 26 09 39 • Mél : contact@cdg31.fr • www.cdg31.fr